



**BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION
REMBOURSEMENT SEJOURS
VACANCES 2018**

Date limite de pré-inscription : 22 juin 2018

Réservé aux salariés ne participant pas aux séjours en République Dominicaine, en Grèce Sicile, ni aux week-ends à Paris ou à Londres.

Pour les CDD, avoir 1 an d'ancienneté, tous les contrats qui se terminent au plus tard au 30/06/18 ne pourront pas en bénéficier.

SALARIE :

NOM : PRENOM :

ILOT : N° tél portable :

Date de mon séjour : 2018

Lieu :
.....

Nombre d'enfants à charge participant à ce séjour :

➤ **Coût de mon séjour : €**

Lors de votre séjour, faites compléter par le prestataire le formulaire de remboursement (à demander au CE), celui-ci sera à rapporter au bureau du CE accompagné de la facture acquittée à votre nom.

Vous devrez également apporter votre feuille d'imposition originale 2017.

Date limite du dossier complet : 21 septembre 2018 (*formulaire, facture et feuille d'imposition*). Sans le retour de la feuille de pré-inscription, il ne sera accordé aucun remboursement.

Date :

Signature obligatoire :